

**Rapport de minorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du postulat de Mme Fanny SPICHIGER, déposé le 5 octobre 2017,
intitulé**

« Pour une réflexion autour de la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 décembre 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Harmony PILLADO, Fanny SPICHIGER, Maximilien BERNHARD, Jean-Davis CHAPUIS, Didier FORESTIER, Roland VILLARD et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale et M. Jean-Claude RUCHET, Municipal, accompagné de M. Pierre-André JUNOD, chef de service Jeunesse et cohésion sociale, M. Yves POMMAZ, responsable du secteur Quartier et affaires sociales, M. Pascal PITTET, chef de service Sécurité et M. Pierre-Yves BASSIN, directeur de Zone Bleue. Nous les remercions pour les informations transmises sur la problématique de la consommation de drogue à Yverdon-les-Bains.

La Municipalité n'a pas tranché sur le fond quant au postulat de Mme Fanny SPICHIGER. Elle n'avait pas l'intention de faire des démarches avant l'ouverture d'un espace de consommation à Lausanne, qui interviendra au printemps 2018.

Quelques constats : selon M. PITTET, selon les dernières analyses faites sur les eaux usées de la STEP, la consommation de drogue à Yverdon-les-Bains est une réalité à prendre en compte. Les produits qui ressortent des analyses des traces résiduelles dans les eaux usées sont la méthamphétamine, la cocaïne et l'héroïne. La majorité des consommateurs le font à leur domicile.

Cette consommation, outre les atteintes à la santé physique et psychique des consommateurs, a pour effet d'alimenter le deal à Yverdon-les-Bains et de mobiliser les ressources policières pour tenter de le juguler. Même si l'intervention intensive de la police ces derniers mois a désorganisé les dealers et réduit leur nombre, tant que la demande existera, le marché du trafic de drogue subsistera. Il est illusoire d'imaginer une société sans drogues.

La politique fédérale repose sur ce constat et vise une approche pragmatique et raisonnée, celle des quatre piliers. Elle s'applique à Yverdon ainsi :

- Répression : 7000 heures ont été consacrées sur le terrain par les forces de l'ordre pour diminuer le trafic de rue et rendre l'environnement peu attractif pour les dealers. Leur présence a diminué, mais l'éradication du trafic est impossible.
- Prévention : outre les actions de prévention au niveau des écoles et lieux de formation, Zone Bleue soutient les acteurs sociaux dans leurs efforts de prévention.
- Réduction des risques : Zone Bleue distribue gratuitement du matériel d'injection et aide les personnes concernées par la consommation de drogues à gérer les risques au niveau de leur santé.
- Thérapie : Zone Bleue, ainsi que les services médicaux orientent les personnes qui veulent entreprendre une démarche pour sortir de la dépendance.

Cependant, comme le relève M. BASSIN, une centaine de personnes du Grand Yverdon sont des consommateurs connus de Zone Bleue. 70% s'injectent des produits et 25% viennent chercher du matériel.

Parmi eux, la moitié présente des troubles psychiques et 25% vivent dans des situations de grande précarité, à l'aide sociale et sans domicile fixe. Ils sont particulièrement vulnérables et marginalisés, et selon M. BASSIN, offrir un espace de consommation sécurisé, permettrait de créer un lien et de pouvoir leur apporter de l'aide. Cela serait un moyen de réduire les risques.

Le débat au sein de la commission n'a pas permis de trouver un consensus sur la pertinence d'étudier la création d'un espace de consommation sécurisé. La question d'un report à une date ultérieure, une fois connue l'évaluation de l'espace lausannois, s'est posée. Pour la minorité de la commission, il nous semble essentiel que la Municipalité suive l'ouverture du local lausannois et monitore les effets potentiels de cette ouverture sur les consommateurs d'Yverdon, et le délai de réponse d'une année, qui parfois est quelque peu extensible, permet largement de traiter ces questions en ayant les éléments d'évaluation connus :

- Assistera-t-on à un déplacement de toxicomanes yverdonnois vers Lausanne ?
- L'ouverture d'un espace de consommation attire-t-il des toxicomanes d'autres villes ?
- Cet espace de consommation augmente-t-il le trafic à proximité ?
- Permet-il de réduire les risques, au niveau de la santé (HIV, hépatite, etc...) d'overdoses ?
- Permet-t-il d'apporter du soutien, aide sociale et médicale, à des personnes qui jusque-là passaient entre les mailles du filet social ?
- Voit-on une diminution de la consommation dans les lieux publics ?

D'autres villes comme Bienne et Genève ont des espaces de consommation, l'un limité à ses résidents, l'autre ouvert à tous. Là aussi, il conviendrait d'étudier ces deux modèles, De nombreuses autres questions plus locales se posent :

- Faut-il limiter l'accès aux résidents d'Yverdon ou du Grand Yverdon ?
- Combien de personnes seraient concernées ?
- Quel est le dispositif nécessaire pour cet accueil ?
- Quels sont les professionnels les plus adéquats ?
- Quels horaires sont les plus adéquats ?
- Qu'est-ce-que cela coûterait ?


Pour la minorité, Ce postulat vise à ouvrir le débat et se poser les bonnes questions. Cela mérite que la Municipalité mène une étude et prenne le temps de récolter les éléments de réponse objectifs et reposant sur les expériences menées dans les autres villes, en particulier celle de Lausanne. Le Conseil communal sera alors à même de prendre une décision éclairée, basée sur des informations et études, et non sur une posture plus idéologique ou émotionnelle comme ce serait le cas si nous devions trancher aujourd'hui.

Conclusions :

La minorité, composée de Mmes PILLADO, SCHOLDER et SPICHIGER, vous recommande de transmettre à la Municipalité le postulat de Mme Fanny SPICHIGER, déposé le 5 octobre 2017, intitulé « Pour une réflexion autour de la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé » pour étude et rapport au Conseil communal.

Yverdon-les-Bains, le 15 janvier 2018

Pour la minorité de la commission


Mireille SCHOLDER, présidente